

ANNECY, LE LUNDI 7 OCTOBRE 2024

PLAN RURALITE

Plan ruralité : le Conseil départemental s'engage auprès de la commune du Lyaud pour le projet de réhabilitation de deux bâtisses

Le Plan Ruralité Départemental permet de financer les projets portés par les communes de moins de 3 000 habitants et plus particulièrement celles de moins de 1 500 habitants. L'aide est ainsi majorée et peut aller jusqu'à 80 % dans la limite d'une opération par commune et par mandat, déduite des autres subventions. Sur les 279 communes que comprend le département de la Haute-Savoie, 210 ont moins de 3 000 habitants et comptent près des trois quarts des habitants du territoire

Dans le cadre du Plan ruralité, le Conseil départemental de la Haute-Savoie a souhaité accompagner les plus petites communes rurales du territoire dans leurs futurs projets. La commune du Lyaud va bénéficier d'une aide du Conseil départemental à hauteur de 500 000 € pour le projet de réhabilitation de deux bâtisses en locaux pour des professionnels de santé et à usage commercial. Martial Saddier, Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie, Nicolas Rubin, 1^{er} Vice-président délégué à l'administration générale, au sport et à l'aménagement du territoire, Fabienne Duliège, Conseillère départementale en charge de la ruralité, Marie-Claire Teppe-Roguet, Présidente de la Commission Aménagement du territoire, Economie, Enseignement Supérieur, Recherche, ainsi que Patricia Mahut et Richard Baud, Conseillers départementaux du Canton de Thonon-les-Bains, ont signé ce jour une convention de financement avec Joseph Deage, Maire de Lyaud.

La commune du Lyaud, comptant plus de 1 700 habitants, fait face à une augmentation croissante de sa population qui va s'accélérer dans les années à venir par la construction d'immeubles collectifs. Afin de favoriser l'installation des petits commerces, de diversifier les services proposés et de pallier au manque de médecins en milieu rural, la commune a décidé d'acquérir et de rénover la maison dit « Fillon » et ses annexes situées au cœur du village.

Le projet prévoit la restructuration et l'extension des constructions existantes. Les travaux aboutiront avec :

- au sous-sol et au rez-de-chaussée : les commerces de proximité (épicerie, salon de thé, coiffeur, esthéticienne, etc).
- aux 1^{er} et 2^e étages : les professionnels de la santé (médecins généralistes, sages-femmes, infirmiers et kinésithérapeutes). Un studio de fonction sera mis à disposition pour l'hébergement d'un interne en médecine générale.

Les travaux ont débuté en janvier 2024, pour une durée de 12 mois, avec une livraison et une mise en service au 1^{er} semestre 2025.

Cette opération, d'un coût total de 1,9 M€ HT, bénéficie d'une subvention du Conseil départemental de 500 000 €, soit 25 % du montant, dans le cadre du Plan ruralité. Une aide de 3 000 € a été attribuée à la commune pour l'aménagement des cabinets médicaux dans le cadre du Contrat départemental d'avenir et de solidarité (CDAS).

CONTACTS PRESSE

Responsable Presse

Perrine LODS

06 89 19 46 62 / 04 50 33 58 61

Attachée de Presse

Leslie GUILLEMAIN

06 89 53 87 32 / 04 50 33 49 89

media@hautsavoie.fr

hautsavoie.fr/espacepresse

@htesavoiepresse